

Règlement du concours J'M Entreprendre

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est ouvert à la date du 1^{er} octobre 2017.

L'objectif est de sensibiliser un maximum de personnes à la démarche entrepreneuriale en proposant aux participants **de travailler sur une idée, un projet personnel.**

Sont acceptées comme idées entrepreneuriales :

- La création d'une activité artisanale, commerciale ou libérale
- Le développement d'un produit ou d'un service nouveau
- La reprise d'une entreprise existante
- Le montage d'une association
- L'organisation d'un événement d'envergure
- La création d'activités concernant la vie universitaire

Il doit s'agir d'idées, de projets nouveaux. Les entreprises, produits, services, événements ou associations déjà passés ou créés depuis plus d'un an ne peuvent plus faire l'objet du concours.

Article 2 : Participants éligibles à la candidature

Le concours est ouvert :

- Aux étudiants régulièrement inscrits à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
- Aux chercheurs et doctorants de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
- Au personnel administratif en exercice à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
- Aux enseignants, titulaires ou vacataires en exercice à la date d'ouverture du concours
- Les groupes sont acceptés, entendu qu'ils s'arrangeront entre eux pour l'éventuel partage des lots

Article 3 : Organisation

L'organisation du concours est confiée et suivie par les membres de l'Incubateur Jean Moulin et du Pôle Entrepreneuriat

Les participants peuvent obtenir les conseils du Pôle Entrepreneuriat pour le montage de leur dossier sur base d'entretiens personnalisés.

Article 4 : Dates d'ouverture et de clôture

Les candidats habilités à présenter leur idée/projet doivent s'inscrire et retirer le dossier de participation sur la page web <http://entreprendre.univ-lyon3.fr/concours-jm-entreprendre/>

Ils devront être envoyés par email à entreprendre@univ-lyon3.fr avant le 13 décembre 2017 à minuit.





1. Etape 1 : Jusqu'au 13 décembre à minuit.
2. Etape 2 : du 14 au 20 décembre
3. Etape 3 : du 14 au 21 janvier
4. Etape 4 : 31 janvier

Article 6 : Recevabilité des dossiers de candidature

Toute candidature sera examinée attentivement par le responsable du Pôle Entrepreneuriat. Seuls les dossiers complets seront examinés. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter par mail entreprendre@univ-lyon3.fr.

Article 5 : Comité de pré-sélection

Un comité de pré-sélection sera réuni sein de l'Université en vue de retenir les 7 idées/projets les plus pertinents parmi toutes les candidatures, pour franchir le cap de la sélection pour la finale. Ces 7 projets seront ainsi les finalistes du concours J'M Entreprendre et pourront gagner un des 4 lots de cette finale.

Les projets qui ne sont pas retenus lors de cette commission ne remporteront aucun lot, mais seront invités à assister et faire partie du public à la finale.

Article 9 : Dotation et lots

- Grand Prix coup de cœur
- 2^{ème} Prix
- 3^{ème} Prix
- Prix du public

 Grand Prix Coup de Cœur Attribué au projet préféré du jury ! 1000€	 2ème Prix Récompense le 2ème meilleur projet 600€	 3ème Prix Récompense le 3ème meilleur projet 400€	 Prix du Public Plus grand nombre de votes en ligne 400€
--	---	--	---

Ces prix seront remis et choisis par le jury, à l'exception du prix du public qui sera attribué au projet qui aura remporté le plus de vote par le public (voir partie sur le vote du public)

La remise du/des lots se fera directement par la Caisse d'Épargne aux lauréats, sans que l'Université n'ait à interférer. Une convention entre l'Université et notre partenaire « Caisse d'Épargne Rhône-Alpes » fixera les modalités d'attribution des prix.

Article 5 : Prix du public

Parmi les 4 prix attribués dans ce concours, le prix du public est un prix ouvert au vote du public contrairement aux autres prix attribués par le jury.

Chaque projet devra poster une vidéo expliquant son projet en 1min30 maximum en ligne et faire voter son réseau. Le nombre de votes sera comptabilisé et ramené en pourcentage pour établir un classement entre les 7 projets. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois. La procédure sera communiquée aux finalistes lorsqu'ils seront sélectionnés.

Article 6 : Jury d'attribution pour la finale

Le Jury d'attribution des lots sera constitué des partenaires, entreprises et institutions connues pour leur implication dans l'appui à la création d'entreprise. Ce Jury sera présidé par l'un de ses membres. L'ensemble des membres du jury aura reçu en préalable les dossiers des finalistes.

Article 7 : Déroulement de la finale

Il s'agira d'un événement ouvert au public et à la presse lors duquel les 7 finalistes devront pitcher leur projet face au public et au jury, pendant un temps court (3 à 5 minutes), suivi d'un temps de questions-réponses avec le public, les autres projets et le public.

Sur la base de ces pitches et des différents critères, les meilleurs projets seront susceptibles de gagner un des lots attribués (cf partie sur les lots) lors de la cérémonie qui suivra.

Toute absence d'un projet à cette finale conduira à l'annulation de sa candidature.

Article 8 : Délibérations du Jury - Critères

Chaque membre du Jury d'attribution sélectionnera ainsi les projets gagnants en fonctions des critères suivants :

- Originalité de l'idée
- Pertinence de l'idée
- Adéquation entre l'idée et son initiateur
- Potentiel de développement de l'idée en projet concret
- Qualité du dossier rendu (syntaxe, liens entre les parties...)

Les décisions du Jury, souveraines et sans appel, sont proclamées par son Président à l'issue d'une manifestation organisée par l'Université Jean Moulin - Lyon 3, au cours de laquelle les lots sont remis réellement ou symboliquement.

Article 10 : Confidentialité des idées

Tous les participants peuvent se faire conseiller au préalable sur la protection éventuelle de leur idée auprès du responsable du Pôle Entrepreneuriat. La finale du concours étant publique, il sera également demandé aux participants au niveau du dossier de participation s'ils acceptent d'énoncer publiquement leur idée lors de la finale du concours, dans la presse.